



Casier judiciaire

Par pattytsak

bonjour,

Je souhaiterais savoir si les casiers judiciaires sont automatiquement effacés après un laps de temps déterminé ou si l'on doit faire la demande et dans ce cas auprès de qui ?

J'ai demandé l'effacement d'un jugement (j'avais fait l'objet de dénonciation calomnieuse classée sans suite il y a plus de 15 ans) et un vol à l'étalage il y a plus de six ans).

J'ai écrit au Proc. de la république mais la lettre m'est revenue non ouverte "n'est plus à l'adresse indiquée"

D'autre part ayant un litige avec mon ex compagnon, un gendarme s'est cru autorisé à lui lire mon casier. Est ce normal ?

Merci par avance...

Par kang74

Bonjour

Seules les condamnations apparaissent sur votre casier judiciaire, donc votre histoire de plainte classée sans suite n'a aucune chance d'apparaître ... sauf si vous avez été condamnée justement .

Non ce n'est pas normal, mais vous ne pouvez rien prouver ...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802
[/url]